

Travail et grossesse

Pr Gérard Lasfargues
Directeur général adjoint scientifique
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
27-31 avenue du Général Leclerc
94701 Maisons-Alfort Cedex
Tél. 01 56 29 18 9

L'objet de cet exposé, divisé en deux parties est principalement de :

1. rappeler les principales expositions professionnelles à risque pour la grossesse tels les agents physiques (vibrations, radiations ionisantes...) , les agents chimiques (agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction...) et les conséquences légales qui en découlent pour les femmes enceintes ;
2. décrire le rôle des différents acteurs médicaux, en particulier :
 - le rôle du médecin du travail, pour la détermination d'aptitude, les changements d'affectation provisoire des salariées enceintes, la surveillance médicale renforcée, l'information à donner aux femmes enceintes ou susceptibles de l'être ;
rappeler dans ce cadre les obligations juridiques de l'employeur et les droits de la salariée ;
 - le rôle du médecin spécialiste ou du médecin traitant, dans ses relations avec le médecin du travail (arrêts de travail, changements de poste de travail, etc.) et pour les informations à délivrer aux patientes.